
MÉMORANDUM

À : M. BERNARD LANDRY
DE : PIERRE-ALAIN COTNOIR
OBJET : UNE BONNE IDÉE À RECONSIDÉRER ?
DATE : 14/12/99

DIRE CE QUE NOUS SOMMES AUJOURD'HUI POUR PRÉSERVER NOTRE DROIT DE DÉCIDER CE QUE NOUS VOUDRONS ÊTRE DEMAIN

Je vous suggère, encore une fois, d'agir avec audace selon un scénario analogue à celui soumis en octobre 1997. Car c'est précisément parce que le fédéral lui-même remet en question le droit à l'autodétermination que l'odieux du processus appartient aux fédéraux. En fait, les souverainistes sont en situation de «légitime défense», bien plus de «défense obligée». On ne nous laisse pas d'autres possibilités :

- **Une résolution de l'Assemblée nationale;** celle-ci pourrait être quasi unanime mais, dans une société de droit comme la nôtre, elle ne pourrait aux mieux qu'opposer une légitimité à une autre.
- **Une commission parlementaire** si elle demeure un excellent moyen de relancer au delà de la période des Fêtes l'impact politique du projet de loi fédéral entretemps sans doute adopté, ne constitue pas plus une riposte appropriée à cette offensive. Les débats d'une commission parlementaire même itinérante n'impliquent pas le commettant, le quidam ayant peu d'écoute pour ces discussions contrairement au militant
- **Une élection générale** tenue après seulement un an de mandat serait mal reçue par la population. De plus cette riposte aurait le défaut de ne pas être directe; le résultat en serait ambigu – A-t-on voté sur les idées ou sur la satisfaction face à la gestion de l'État, la valeur des candidats, etc.? –, nos adversaires pourraient aisément prétendre que le débat ne serait pas vraiment tranché. Mais surtout, les électeurs eux-mêmes pourraient demeurer perplexes face aux résultats et ne pas se sentir liés par ceux-ci.
- **Reste un référendum.** Un référendum fait correspondre étroitement le débat à la réponse, il implique chacun des électeurs et les rend personnellement responsables du résultat. Le rejet du résultat référendaire par le ROC les interpellerait donc directement. C'est à eux que l'on dirait non et non pas à quelques hommes politiques. Je crois que l'Assemblée nationale pourrait déclencher après la tenue d'une commission parlementaire un référendum portant sur ce que nous sommes, sur notre identité, sur notre droit à l'autodétermination, sur l'inviolabilité de notre territoire selon un scénario analogue à celui qui vous a été proposé en 1997.

Cet énoncé, redonnant l'offensive au gouvernement du Québec, diviserait les fédéralistes québécois, fédéraux et provinciaux, serait certainement mal accueillie par ceux qui, fort nombreux au Canada anglais, nient toujours notre existence en tant que peuple. Il deviendrait difficilement contestable pour les partis politiques québécois qui ne pourraient plus décemment discourir en dessous du seuil établi. Il constituerait évidemment un plancher incontournable pour toute normalisation constitutionnelle (hélas toujours possible à la suite d'imprévisibles aléas politiques) au sein du Canada. Il planterait au cœur de la dynamique constitutionnelle canadienne une bombe à retardement propre à relancer une dynamique favorable à l'émancipation politique du Québec. Cette première victoire référendaire redonnerait confiance aux Québécois et redynamiserait le processus politique. Elle aurait un effet « thérapeutique » important. Finalement, la réaction possiblement antagoniste du reste du Canada serait susceptible de créer les conditions gagnantes à une relance de l'option souverainiste permettant d'atteindre la pluralité de voix nécessaires pour obtenir un vote d'appui à la souveraineté.

La légitimité d'un acte constitutionnel ayant préalablement fait l'objet d'un fort acquiescement référendaire (66% et plus) clouerait le bec aux fédéraux avec leur coup de force constitutionnel de 1982, suivi de ce projet de loi inique.